



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

OBJET :

Rapport sur la politique
internationale vue de
BRUXELLES.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après, le Rapport
sur l'actualité internationale au cours du deuxième trimestre 1990
telle que vue de Bruxelles.

I. INTRODUCTION

(1) D'emblée, il faudrait constater que la question de l'unifi-
cation allemande a, plus que jamais, été le centre des activités
politiques et diplomatiques menées durant le deuxième trimestre 1990,
parmi lesquelles l'on peut citer :

- 12.4.1990 : Conclusion d'un "Contrat de gouvernement" en République
Démocratique Allemande à la suite des élections générales du 18.3.1990,
et comprenant les principes essentiels suivants :
 - * Ancrage de l'Allemagne unie dans l'Alliance Atlantique (OTAN) et
dans la Communauté Economique Européenne;
 - * Absorption future de la R.D.A. par la R.F.A.;
 - * Création d'une Union économique et monétaire avec la R.F.A. à partir
du 1.7.1990.
- 17.4.1990 : lancement par le Chancelier fédéral ouest-allemand
H. KOHL d'un "Plan de marche vers l'unité allemande", basé sur la
création dès le 1.7.1990 d'une "Union économique et monétaire"
entre la République Fédérale d'Allemagne (R.F.A.) et la République
Démocratique Allemande (R.D.A.), en prélude à une "Union politique"
des deux Etats qui interviendra à l'issue de l'élection d'un
Parlement unique prévue en 1991, cette "Union" devant se faire par
l'intégration de la R.D.A. au sein de la R.F.A.

Bruxelles, le 8 JUIN 1990
N° 1079/00.05.01/16.04.11.01

A Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
Internationale.

Copie pour information à :

→ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise.

s/c de Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale.

KIGALI

BIZIMANA Jean-Damascène
Secrétaire Général





AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

2.

- 19.4.1990 : Entretien en Floride entre le Président G. BUSH et le Président F. MITTERRAND, au sujet de la question allemande et l'organisation du nouvel espace européen.
- 23.4.1990 : Visite à Washington de Monsieur J. DELORS, Président de la Commission des Communautés Européennes, dans le cadre de consultations politiques régulières entre les Etats-Unis et la C.E.E.
- 28.4.1990 : Réunion à Dublin du Conseil Européen sur la question allemande et sur la relance de l'Union politique de la Communauté.
- 5.5.1990, à Bonn : 1ère session ministérielle de la Conférence "(2)+(4)" consacrée à la question allemande.
- 7.5.1990, à Bruxelles : 1ère session des Ministres des Affaires Etrangères de la CEE consacrée à l'Union politique européenne.
- 18.5.1990 : signature à Bonn du Traité d'Etat sur l'Union économique et monétaire de la RDA et la RFA.
- 22-23.5.1990, à Bruxelles : Réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN qui a décidé de lancer une révision de la stratégie et de la doctrine de l'Alliance atlantique, question à laquelle sera consacré le prochain Sommet de l'OTAN prévu du 4 au 5 juillet 1990 à Londres.
- 25.5.1990 : Entretien à Moscou entre le Président GORBATCHEV et le Président MITTERRAND, au sujet de la question allemande et la construction européenne.
- du 31.5.1990 au 2.6.1990, à Washington : Sommet américano-soviétique principalement consacré à la question allemande et au problème du désarmement.

(2) Par ailleurs, le calendrier ci-dessus illustre également l'ampleur des efforts engagés afin de pouvoir saisir les prolongements de la "question allemande" qui se dessinent chaque jour davantage, et qui, comme souligné dans les Rapports antérieurs, tiennent de la problématique de l'organisation du "nouvel espace européen". D'après des experts, celle-ci revêt les aspects suivants :

- L'effondrement du "camp socialiste" que traduit le vaste mouvement de réformes en cours dans les pays de l'Est, a provoqué l'émergence d'une situation nouvelle et inattendue qu'il faut cependant maîtriser.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

3.

A cet effet, la Communauté Economique Européenne s'est donnée l'"ambition" de devenir le "pôle de référence" et le "noyau" de la nouvelle architecture de l'Europe. C'est donc dans ce contexte qu'il conviendrait de situer la poursuite et la consolidation de la Communauté, par la réalisation des objectifs de l'"Acte Unique Européen"; la relance du processus d'Helsinki (conférence sur la sécurité et la coopération en Europe); l'intensification des relations entre la CEE et les Etats membres de l'Association européenne de libre échange (AELE); et celle de la coopération entre la Communauté et les pays de l'Europe de l'Est, manifestée avec "éclat" par la naissance de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (B.E.R.D.) survenue à Paris le 29.5.1990.

- Problème de sécurité et de défense.

L'un des problèmes majeurs qui se pose dans la définition du nouvel espace européen, c'est l'organisation de son système de sécurité.

En effet, il est généralement admis que le Pacte de Varsovie a actuellement perdu sa fonction militaire, alors que l'Alliance Atlantique demeure intacte, en face de l'U.R.S.S. restée seule. Aussi, au-delà de l'exercice de souveraineté par l'Allemagne unie notamment dans le domaine du choix de ses alliances, la question essentielle qui se pose du côté de l'OTAN concerne plutôt son adaptation à "l'âge de la liberté" selon l'expression du Président BUSH, par une nécessaire révision, déjà lancée, de sa stratégie et de sa doctrine. Par contre, selon certaines analyses, la préoccupation des dirigeants soviétiques serait de commencer à réfléchir d'abord à un système de sécurité commune à l'Europe, lequel permettrait à long terme d'ancrer l'URSS dans un processus d'unification continentale.

Tel est, de manière schématique, l'ensemble des points qui se rattachent à la question de l'unification de l'Allemagne.

./.



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

4.

(3) Enfin, le présent Rapport comprend une dernière partie concernant la place de plus en plus grande qu'occupe la Communauté Economique Européenne dans le monde. Ici, il sied d'évoquer notamment les relations de la CEE avec les pays méditerranéens et les pays d'Amérique centrale; ainsi que l'évolution de la situation en Afrique du Sud et en Afrique Australe.

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

5.

II. QUESTION DE L'UNIFICATION DE L'ALLEMAGNE.

1. Les aspects internes de l'unification allemande.

Premièrement, il conviendrait de rappeler les principales étapes suivies par cet important dossier au cours des derniers mois, à savoir :

- le 30.1.1990 : reconnaissance par l'URSS du droit à l'autodétermination des deux Etats allemands;
- le 13.2.1990 : le Chancelier fédéral H. KHOL propose la création d'une Union économique et monétaire de son pays avec la R.D.A.;
- le 18.3.1990 : organisation des premières élections législatives libres en R.D.A.;
- le 18.4.1990 : formation en R.D.A d'un gouvernement de coalition nationale dirigée par Monsieur Lothar de Maizière, chargé de conduire le pays à l'unification;
- le 2.5.1990 : accord entre la R.D.A. et la R.F.A. sur la formation à partir du 1.7.1990 d'une Union monétaire des deux pays, fondée sur l'utilisation du Deutsche Mark (D.M.) comme monnaie unique. A cet effet, il est convenu pour des raisons d'ordre politique, social et économique, d'adopter un taux de change à "géométrie variable", soit : 1 Mark est-allemand contre 1 D.M. pour les salaires, les retraites, les loyers et une grande partie de la petite épargne; alors que pour les entreprises et la grande épargne serait appliqué un autre taux.
- le 16.5.1990 : annonce par le Gouvernement fédéral ouest-allemand de la création d'un "Fonds pour l'unité allemande" doté de 115 milliards DM, dont 95 milliards D.M. d'emprunts et 20 milliards D.M. d'économies à réaliser sur le budget fédéral.
- le 18.5.1990 : signature à Bonn du "Traité d'Etat" instituant une Union monétaire, économique et sociale entre la R.F.A. et la R.D.A.

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

6.

Voici certaines caractéristiques du Traité :

- * L'Union monétaire, économique et sociale est le premier pas réalisé vers l'établissement d'une unité étatique de l'Allemagne, et une contribution à l'unification européenne;
- * L'économie sociale de marché, c'est-à-dire la propriété privée, la libre concurrence, la formation libre des prix et la libre circulation du travail, du capital et des services, est le fondement de l'Union;
- * L'abolition totale des contrôles douaniers à la frontière inter-allemande,
- * En matière de commerce extérieur : la protection et le développement des relations commerciales de la R.D.A. en particulier celles existant avec le COMECON, dans l'intérêt mutuel des partenaires;
- * La création en R.D.A d'un système de sécurité sociale, d'assurance-vieillesse et d'assurance-maladie;
- * L'adaptation des structures budgétaires de la R.D.A. à celles de la R.F.A.

En définitive, il y a donc lieu de reconnaître que le processus de l'unification allemande a suivi en moins de 8 mois une forte accélération, essentiellement due à un homme, le Chancelier fédéral H. KOHL, dont on dit avec raison qu'il est "pressé" de devenir le premier Chancelier de l'Allemagne réunifiée.

Dans ce contexte, il faudrait relever avec attention la proposition faite le 15.5.1990 par la coalition gouvernementale au pouvoir à BONN, de tenir en décembre 1990 des élections générales communes en RDA et en RFA devant ouvrir la voie à l'unité politique de l'Allemagne, à la place d' élections législatives normalement prévues le 2.12.1990 en R.F.A.

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

7.

Or, cette proposition ne cesse de soulever des critiques, aussi bien en RFA qu'en RDA.

D'un côté, l'opposition sociale-démocrate ouest-allemande, tout en demandant qu'avant son adoption par le BUNDESTAG, le "traité d'Etat" soit amendé par l'inclusion de garanties sociales et écologiques, reproche au Chancelier KOHL son empressement motivé, disent-ils, par des considérations purement électorales.

D'un autre côté, les milieux politiques est-allemands estiment qu'après l'avènement de l'Union économique et monétaire le 1.7.1990, il ne conviendrait pas de se laisser presser par le temps, et qu'il faudra d'abord recréer les structures administratives du pays sous forme de "Laender", avant d'entamer la dernière phase menant à la réunification politique de l'Allemagne.

En outre, des observateurs font remarquer que malgré leur enthousiasme, les citoyens est-allemands restent cependant inquiets à cause du chômage et de l'inflation qui accompagneront sans doute la création de l'Union monétaire et économique de leur pays avec la R.F.A.

Par ailleurs, il semble que le "Traité d'Etat" a laissé en suspens un certain nombre de problèmes "sensibles" qui vont resurgir plus tard au cours de la "marche vers l'unité". Il s'agit de :

- * La protection de l'agriculture est-allemande,
- * La restructuration de l'industrie,
- * Le droit de propriété et la vente des biens de l'Etat,
- * Ainsi que certains problèmes d'ordre socio-culturel, par exemple la législation sur l'interruption volontaire de grossesse, plus libérale à l'Est qu'à l'Ouest.

A ces récriminations, le Chancelier KHOL répond que la réalisation de l'objectif de la réunification doit se faire rapidement, à cause de deux facteurs ci-après :

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

8.

* Premièrement, le risque d'une détérioration de la conjoncture internationale actuellement favorable, c'est-à-dire le risque lié à l'avenir incertain de l'Union Soviétique, menacée dans ses fondements par les bouleversements sociaux et économiques en cours, entre autres le problème des réformes et la question de l'autonomie des différentes Républiques fédérées.

* Deuxièmement, le risque d'un accroissement des coûts sociaux de l'unification, si celle-ci prend encore du temps.

En plus de ces aspects "internes", l'unification allemande revêt également des aspects dits "externes".

2. Les aspects externes de l'unification de l'Allemagne.

Les aspects "externes" de l'unification allemande comprennent en premier lieu le problème de l'appartenance de l'Allemagne Unie à l'Alliance Atlantique tel que le veulent les pays occidentaux malgré une ferme opposition de l'URSS d'une part, et d'autre part le problème général concernant l'organisation d'un nouvel ordre de sécurité en Europe qui corresponde à la situation actuelle marquée par l'effondrement du Pacte de Varsovie, et qui est généralement considérée comme la fin de la "guerre froide".

En deuxième lieu, il est évident que de par le rôle de "pilier" de la Communauté Economique Européenne que la RFA joue simultanément avec la France, les mutations allemandes ne sauraient ne pas affecter aussi le processus de la construction de la C.E.E.

Pour des raisons pratiques, cette partie du Rapport concernera plutôt l'aspect "sécurité et défense", tandis que les conséquences de la question allemande au niveau de la Communauté Européenne seront analysées dans la section suivante.

./.



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

9.

a) Le problème d'alliance militaire de l'Allemagne réunifiée.

Alors que les pays occidentaux soutiennent fermement que l'Allemagne Unie doit appartenir à l'OTAN, de son côté l'URSS y oppose un refus catégorique.

Pour les premiers, le problème fondamental se pose en termes de droit de l'Allemagne d'exercer librement et pleinement sa souveraineté recouvrée, en ce qui concerne entre autres le choix d'alliance.

Par contre, l'Union Soviétique, tout en reconnaissant clairement le droit des deux Etats à l'autodétermination et à l'unification, voit dans une éventuelle intégration de l'Allemagne unie au sein de l'OTAN une menace directe à sa propre sécurité; le souci de l'URSS étant d'obtenir plutôt une garantie que l'Allemagne ne constitue plus à l'avenir un élément d'un dispositif menaçant. A la base de ses revendications, l'URSS possède deux principaux atouts :

- D'une part, la présence de 380.000 soldats stationnés en R.D.A.;
- D'autre part, la possibilité que l'URSS ne cesse d'évoquer, de subordonner toute évolution du statut allemand à la conclusion avec l'Allemagne d'un "Traité de paix" qui, selon Michaël GORBATCHEV, tirerait un trait définitif sur la seconde guerre mondiale et sur la guerre froide. Il s'agirait d'une procédure non seulement longue mais assez désagréable à l'Allemagne qui par exemple serait ainsi amenée à verser des indemnités de guerre à l'URSS et à presque tous les pays du monde.

D'après des experts, la position de l'URSS comporte cependant de grandes faiblesses :

- De manière générale, il apparaît qu'à la suite de bouleversements tant internes que ceux en cours dans tous les Etats membres du Pacte de Varsovie, ce pays a été sensiblement affaibli et n'est plus en mesure de s'imposer face à l'OTAN.

./.



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

10.

- Par ailleurs, les intérêts majeurs aussi bien dans le domaine économique qu'en matière de sécurité devraient inciter l'URSS à ne pas continuer à s'opposer à l'appartenance de l'Allemagne à l'OTAN.

En effet, rien ne serait aussi dangereux que de vouloir à nouveau laisser l'Allemagne abandonnée à elle-même. Il faut rappeler ici certaines hypothèses avancées il y a quelques mois par l'URSS sur le statut de l'Allemagne Unie mais qui ont été pratiquement abandonnées, car irréalistes, à savoir : la neutralité de l'Allemagne, et la double appartenance à l'OTAN et au Pacte de Varsovie.

En outre, les difficultés économiques de l'Union Soviétique sont telles qu'elle ne pourra s'en sortir que moyennant une aide économique et financière massive de la part des pays occidentaux. Consciente de cette situation, la RFA aurait, dit-on, proposé à l'URSS de prendre en charge non seulement tous les engagements de la R.D.A vis à vis de Moscou, mais surtout le coût du rapatriement des soldats soviétiques stationnés sur le territoire est-allemand et leur insertion sociale au cas où ils seraient démobilisés, à condition que l'Union Soviétique ne mette pas les bâtons dans les roues de l'Unification allemande.

b) L'avenir des alliances militaires

Comme signalé plus haut, tous les membres du "Pacte de Varsovie" ayant dénoncé ce "rejeton du communisme", selon l'expression du nouveau Président tchécoslovaque, l'URSS demeure seule face à l'OTAN.

Aussi, la plupart des spécialistes estiment-ils qu'il reste au Pacte de Varsovie de voir aboutir les négociations de Vienne sur le désarmement dans le domaine conventionnel, avant sa dissolution.

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

11.

Dans ces conditions qui d'après le Secrétaire d'Etat américain marquent "le début de la fin de l'après-guerre", une réforme de l'Alliance Atlantique s'avère-t-elle nécessaire. De diverses réflexions engagées sur ce thème, il y a lieu de retenir ce qui suit :

(1) La révision de la doctrine et de la stratégie de l'OTAN qui reste fondée sur le principe de la dissuasion nucléaire, devrait tenir en considération :

- l'effondrement du Pacte de Varsovie,
- la nature exacte du régime soviétique et son avenir,
- ainsi que le renforcement espéré de la Communauté Economique Européenne en tant que "pilier européen" de l'OTAN, ce qui implique la nécessité de préparer maintenant les pays européens à jouer un rôle accru pour leur propre défense.

Afin de pouvoir adapter l'OTAN à l'"âge de la liberté", la réunion des Ministres de la Défense de l'Alliance tenue à Bruxelles du 22 au 23.5.1990 a adopté certaines propositions dont :

- la fin du principe en cours depuis 1977 d'un accroissement de 3% en termes réels de budgets de la défense des pays membres,
- une diminution sensible des programmes d'entraînement,
- la création à l'avenir de forces armées multinationales, composées de brigades plus petites et mobiles.

Cependant, il appartiendra au Sommet de l'Alliance atlantique qui se tiendra du 4 au 5 juillet 1990 à Londres de donner des orientations sur ce sujet.

c) L'organisation d'un système européen de sécurité.

Les travaux de la Conférence dite "(2)+(4)" tenue pour la première fois à Bonn le 5.5.1990 en vue d'étudier les aspects "externes" de l'unification allemande et les discussions en cours au sein des instances de l'OTAN, ainsi que les multiples rencontres "au sommet" organisées pendant le premier semestre 1990, auront montré la complexité de la question allemande, en ce qui concerne notamment le volet relatif à la sécurité en Europe.



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

12.

Bien que l'évolution globale de cette question soit assez variable, l'on peut penser qu'à ce moyen terme, des solutions appropriées devraient être trouvées pour permettre à l'Allemagne unie de retrouver et d'exercer pleinement sa souveraineté, et en même temps à l'URSS d'effectuer un retrait en ordre de ses troupes.

A long terme, il s'agirait d'élaborer pour tout le continent européen un système de sécurité commune qui s'étendrait à la Zone d'influence de l'Alliance Atlantique et du Pacte de Varsovie. Selon des experts, un tel processus pourrait prendre corps à travers les négociations en cours sur le désarmement d'une part, et d'autre part, par le truchement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui est en train d'être relancée. Aussi, est-ce avec intérêt que seront suivis les préparatifs de la Conférence "au sommet" de la C.S.C.E. prévue à l'automne 1990 à Paris, à laquelle l'Albanie et le Japon ont déjà demandé de participer.

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

13.

III. CONSTRUCTION EUROPEENNE.

Comme elle l'avait fait en novembre 1989 au moment où les pays de l'Europe de l'Est étaient en train d'être emportés par les mouvements de réformes, la France, devant l'accélération du rythme de l'unification allemande, a à nouveau appelé ses partenaires de la C.E.E. à accélérer aussi le processus de l'intégration de la Communauté, et à cet effet demandé que soit avancée la date de la Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire, initialement prévue à la fin de l'année 1990.

Dans ce contexte, le Président F. MITTERRAND et le Chancelier fédéral H. KOHL adresseront le 19.4.1990 au Premier Ministre d'Irlande et Président en exercice du Conseil Européen une lettre commune dans laquelle ils soulignent la nécessité d'accélérer la construction politique de l'Europe, de transformer l'ensemble des relations entre Etats membres en une Union Européenne, et de doter celle-ci de moyens d'action nécessaires, conformément aux objectifs de l'Acte Unique Européen.

Ainsi préparé, le Conseil extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la CEE tenu le 28.4. 1990 à Dublin, et initialement prévu pour étudier la question allemande laquelle entretemps avait évolué dans les meilleures conditions (cfr. section précédente), allait-il donner un "nouveau départ" à la Communauté qui désormais va avancer pour devenir une "Union politique".

De l'avis des observateurs, le Sommet européen de Dublin aura été un net succès, en raison des décisions prises quant à :

- la détermination renouvelée de poursuivre le processus d'intégration communautaire sous la forme d'une "Union politique de l'Europe;

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

14.

- la fixation de la date du 1er janvier 1993 à laquelle auront pris fin les travaux de la Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire.

En principe, une seconde Conférence intergouvernementale sur l'"Union politique européenne" se déroulera parallèlement à la précédente, et la ratification du "Traité sur l'Union économique et monétaire" et celle du "Traité sur l'Union politique" se ferait dans les mêmes délais.

Voici à toutes fins utiles l'extrait d'un article publié par le journal "Le Monde" du 2.5.1990 à ce sujet :

"1993 n'est plus seulement l'année où devraient être abolies toutes les frontières internes au grand marché européen, c'est celle de l'avènement d'une Europe nouvelle qui disposera d'une banque centrale et d'une politique monétaire communes, mais aussi d'institutions renforcées qui devraient faire d'elle une véritable "Union politique".

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

15.

IV. PLACE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DANS LE MONDE.

1. Relations entre la C.E.E. et les Etats membres de l'Association européenne de libre échange (A.E.L.E).

A la suite de multiples demandes d'adhésion émanant des membres de l'Association européenne de libre échange, la Communauté, à la suite de conversations exploratoires, vient de décider d'entamer à partir du second semestre 1990, des négociations visant à créer avec l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Lichtenstein un "Espace économique européen", c'est-à-dire étendre à l'A.E.L.E. les avantages du "Marché intérieur" de 1993.

L'on estime généralement que ces négociations seront difficiles, car les pays membres de l'A.E.L.E. étant non seulement de grands partenaires commerciaux, mais surtout des voisins immédiats des Douze, réclament déjà d'être intimement liés à l'élaboration des dispositions du "Marché intérieur", et refusent de se laisser imposer, "par avance et de manière aveugle", une législation qu'ils n'auront pas eu la chance de "façonner".

2. Relance des rapports entre la CEE et les pays méditerranéens.

Selon la Commission des Communautés Européennes, "la dégradation de la situation économique dans la plupart des pays de la Méditerranée méridionale et orientale, alors que l'Europe renoue avec la prospérité, menace gravement la sécurité de la Communauté Européenne".

Aussi, s'apprête-t-elle à proposer aux Etats membres de la CEE une politique rénovée avec les pays de cette région très proche de l'Europe, et ayant avec elle des échanges commerciaux considérables (3ème place des exportations provenant de la CEE et 4ème place des importations communautaires).

./.



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

16.

Pour mémoire, il faudrait signaler que la C.E.E. a conclu des Accords de coopération à durée indéterminée mais avec des Protocoles financiers quinquennaux, avec douze des quatorze pays du pourtour méditerranéen, seules la Lybie et l'Albanie n'ont pas conclu de tels Accords.

La nouvelle politique sera basée sur un accroissement de ressources, afin d'appuyer les mouvements de libéralisation économique et de démocratisation que ces pays sont en train d'engager.

Voici les propositions financières faites par la Commission pour 8 de ces pays, à savoir l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, l'Israël, la Jordanie, le Liban et la Syrie :

<u>Nature du financement</u>	<u>Protocoles financiers 1986-1991</u>	<u>Protocoles financiers 1992-1996</u>
- Subventions	615 millions ECU	1.425 millions ECU
- Prêts B.E.I.	1.000 millions ECU	1.400 millions ECU
- Coopération régionale	(...)	420 millions ECU

L'utilisation d'une partie du nouveau Protocole financier se ferait comme suit :

- 825 millions de subventions serviraient à financer des projets de développement, essentiellement des projets d'autosuffisance alimentaire;
- comme innovation, une enveloppe de 600 millions ECU d'aides non remboursables devrait appuyer les réformes économiques;
- tandis qu'une dotation de 420 millions ECU servirait à des projets régionaux (domaines des investissements et de l'environnement).

./.



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

17.

3. Rapports entre la CEE et les pays d'Amérique centrale.

Du 9 au 10.4.1990 à Dublin s'est tenue la 6ème Session de la Conférence Ministérielle sur le dialogue politique et la coopération économique entre la Communauté Economique Européenne et les 5 pays d'Amérique latine à savoir : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua; et Panama, Colombie, Mexique et Venezuela.

A l'issue de ses travaux, la Conférence a adopté une Déclaration politique et un Communiqué économique, par lesquels elle demande l'établissement d'une paix durable dans la région, et appuie l'instauration du pluralisme et du processus démocratique ainsi que le respect des droits de l'homme. Par ailleurs, elle réitère le soutien au renforcement de l'intégration régionale et au développement économique de ces Etats. Ceux-ci ont sollicité l'appui de la Communauté dans les domaines ci-après : la dette, la renégociation de l'Accord international sur le café, l'URUGUAY ROUND.

En 1989, la C.E.E a accordé à ces pays une aide globale de 100 millions ECU destinée à appuyer leurs efforts de développement.

4. Situation en Afrique du Sud et en Afrique Australe.

Il faut signaler ici deux éléments :

- Premièrement, le voyage que la "Troïka" de la CEE (France, Irlande, Italie) a effectué en avril 1990 dans le but de s'informer sur place au sujet de la situation en Afrique du Sud. A l'issue de leur voyage, les émissaires de la Communauté ont déclaré que celle-ci ne lèvera pas les sanctions contre l'Afrique du Sud tant qu'elle n'aura pas reçu l'assurance que les changements visant à supprimer l'apartheid sont devenus irréversibles.

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

18.

- Deuxièmement, une vaste tournée que le Président F. DE KLERK vient de faire en Grèce, au Portugal, en Espagne, en France, en Belgique, au Royaume-Uni, en R.F.A. et en Suisse, avant de poursuivre le voyage aux Etats-Unis au cours de la seconde quinzaine de juin 1990.

Venant après la première série de conversations exploratoires entre le Gouvernement sud-africain et l'A.N.C. tenues du 2 au 4.5.1990, la tournée du Président DE KLERK avait pour but principalement d'expliquer les objectifs du processus de changements en cours en Afrique, afin d'obtenir la levée des sanctions imposées à son pays par la Communauté internationale.

Le fait que le Président sud-africain a été dignement accueilli dans les différents pays visités, dont certains comme le Portugal et le Royaume-Uni l'ont reçu avec emphase, est considéré comme un net succès par beaucoup d'observateurs. A la fin de son séjour à Bruxelles où il a été reçu par Sa Majesté le Roi, et a eu des entretiens avec le Premier Ministre W. MARTENS, le Président du Sénat, le Ministre des Affaires Etrangères, et avec le Président de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur DE KLERK a déclaré qu'il avait rencontré chez ses interlocuteurs "compréhension et encouragement".

Par ailleurs, concernant une éventuelle levée des sanctions, il faudrait noter que tout en reconnaissant le rôle du Président DE KLERK dans l'enclenchement du processus de réformes en Afrique du Sud, ainsi que la place que ce pays est appelé à jouer quant à l'avenir de la région de l'Afrique Australe, les pays européens ont dit préférer attendre également la visite que N. MANDELA vient de commencer, avant de décider quoi que ce soit à ce sujet.

Pour les Douze, les prochaines assises du Conseil Européen qui se tiendront du 25 au 26.6.1990 à DUBLIN étudieront aussi la question des sanctions contre l'Afrique du Sud.



AMBASSADE

DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1

(coin av. de Tervueren)

B-1150 BRUXELLES

19.

V. CONCLUSIONS GENERALES.

1. Au cours de ces derniers mois, l'évolution de la question allemande a pris un rythme "effréné", sous l'impulsion dynamique du Chancelier fédéral H. KOHL soucieux, dit-on, de devenir le premier Chancelier de l'Allemagne réunifiée.

Actuellement, cette évolution permet d'envisager que la réunification de l'Allemagne pourra normalement se faire dans un proche avenir. En effet, la R.F.A. et la R.D.A. ont décidé de former à partir du 1er juillet 1990 une "Union économique et monétaire", prélude d'une "Union politique" des deux Etats allemands qui pourrait intervenir durant l'année 1991.

2. Parmi les implications de ce processus, il faut mentionner ce qui suit :

(1) L'accélération de la construction de la Communauté Européenne.

Appelée à devenir aussi le "pôle de référence et d'attraction" des pays de l'Europe de l'Est en mutation, la Communauté Européenne a eu un "nouveau départ" à l'occasion de la session extraordinaire du Conseil Européen tenu le 28.4.1990 à DUBLIN. En effet, celle-ci a décidé que l'"Union économique et monétaire" des Douze devrait être achevée le 1er janvier 1993, en même temps que le "Marché intérieur européen", et que celle-ci sera suivie d'une "Union politique" de la Communauté.

(2) Implications sur le plan de la sécurité et de la défense.

Le statut militaire de l'Allemagne unie soulève beaucoup de difficultés. Car, les pays occidentaux, soutenus d'ailleurs en cela par les pays de l'Europe de l'Est, veulent fermement l'intégration de l'Allemagne au sein de l'OTAN, alors que l'URSS y oppose un refus catégorique, estimant que cette intégration constituerait une menace directe à sa sécurité.

./.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

20.

Or, d'après des spécialistes, des intérêts économiques et stratégiques devraient inciter l'Union Soviétique à accepter plutôt l'appartenance de l'Allemagne réunifiée à l'OTAN. En effet, rien ne serait aussi dangereux que de vouloir à nouveau laisser l'Allemagne "à la dérive" d'une part, et d'autre part, l'URSS ne saura se tirer d'énormes difficultés économiques qu'elle connaît actuellement sans une aide économique et financière massive de la part des pays occidentaux.

Par ailleurs, la question allemande a aussi projeté dans l'actualité le problème de l'avenir des deux alliances militaires : l'OTAN et le Pacte de Varsovie.

D'emblée, il faut dire que les vastes mouvements de réformes en cours dans les pays de l'Est ont entraîné un effondrement "de facto" du Pacte de Varsovie. Aussi, dans le but de s'adapter au début de l'"âge de la liberté", d'après l'expression du Président G. BUSH, l'Alliance Atlantique vient-elle de décider de réviser sa stratégie et sa doctrine. Dans ce cadre, un "Sommet" consacré à la révision de la doctrine de l'OTAN sera organisé du 4 au 5.7.1990 à Londres.

Enfin, il existe un problème corollaire à l'avenir des deux alliances militaires, à savoir l'organisation d'un système de sécurité commune à l'Europe. Des réflexions ad hoc sont engagées, notamment par le biais des négociations sur le désarmement, et à travers la relance du processus d'Helsinki. Aussi est-ce avec intérêt qu'est attendue la seconde Conférence C.S.C.E. qui aura lieu en automne prochain à Paris.

(3) Relations avec les pays en voie de développement.

Lors des assises ministérielles ACP-CEE organisées en mars dernier à FIDJI, le Groupe ACP avait demandé à la Communauté en quoi l'amélioration des relations EST-OUEST pourrait lui être bénéfique, et avait également exprimé l'inquiétude que le rapprochement entre européens de l'Est et de l'Ouest accroisse sa marginalisation.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

21.

La réponse à cette question ne pouvant être donnée ici, il sied de souligner à toutes fins utiles que dans le but de promouvoir le développement intégral de la République Démocratique Allemande, la R.F.A. a accepté de lui fournir pendant quatre ans et demi une somme faramineuse de 115 milliards D.M., soit près du double des dotations du Fonds Européen de Développement depuis 1958. Ces derniers chiffres tendent à confirmer que c'est la volonté politique qui sert de base à la coopération au développement. Aussi conviendra-t-il de déployer les efforts nécessaires pour favoriser l'essor de cette volonté politique de nos partenaires, afin qu'ils puissent apporter une véritable contribution en vue du progrès économique et social des pays en développement, dans le cadre de la solidarité et de l'intérêt mutuel.

* * *

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

François NGARUKIYINTWALI,

Ambassadeur